

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente juin deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Moissannes, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/06/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOU, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

EXCUSES : Alain FAUCHER (délégation de vote à Dominique GILLES), Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Alain GONZALES (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-077 : FINANCES – BUDGET DU SICTOM 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2016-017 portant approbation du budget primitif 2016 du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire une décision modificative pour :

- ✓ Augmenter le crédit à l'article 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables »

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°01 du budget primitif du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
6541		812	Créances irrécouvrables	10 000,00	25 000,00
022		001	Dépenses imprévues	-10 000,00	17 542,00
TOTAL				0,00	

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 1^{er} juillet 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 05/07/16
Publié ou notifié
Le : 05/07/16

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE
Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2016-077-FINANCES-BUDGET DU SICTOM 2016-DECISION MODIFICATIVE N.1

Date de transmission de l'acte : 05/07/2016

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/07/2016

Numéro de l'acte : 2016-077 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160630-2016-077-AI

Date de décision : 30/06/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires